



Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2025 – 079**

### **Vente du lot B à la zone Ouest du Mont**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3); Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

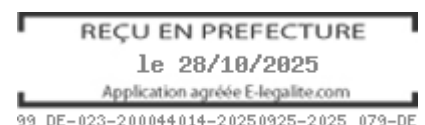
#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).



Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

### **Contexte**

Seul le Lot B (ou Lot 2) du lotissement dénommé « Zone du Mont – les Chirailles » n’a pas encore été vendu dans l’emprise de cette extension de la zone Ouest du Mont à Aubusson.

Par courrier du 17 juin 2025 et suite à une visite de site le 17 avril 2025, Monsieur Robin GARRET, né le 21 mai 1997, résidant au 42 rue Victor Charreton, 63100 CLERMONT-FERRAND et agissant au nom et pour le compte de l’entreprise de l’entreprise VIALANT-LOGE, SIRET 502 462 005 00021, dont le siège est au 14 RUE DU MAZET 19200 USSEL, a manifesté son intention de se porter acquéreur de cette parcelle.

### **Objet de la demande**

Il s’agit pour le Conseil Communautaire d’accepter la cession du Lot B (ou lot 2) du lotissement dénommé « Zone du Mont – les Chirailles » à Aubusson, d’une superficie de 2 249 m<sup>2</sup> (parcelle ZA306 de 1 833 m<sup>2</sup> et ZA301 de 413 m<sup>2</sup> - section « Les Chirailles »), à Robin GARRET ou toute société qu’y substituerait.

### **Éléments d’appréciation**

L’entreprise VIALANT-LOGE, dont Monsieur Robin GARRET va devenir actionnaire majoritaire, dispose d’une antenne en location à Aubusson depuis de nombreuses années.

Pour ses besoins de développement économique, l’entreprise souhaite acquérir un terrain afin d’y installer non seulement un entrepôt de matériaux et de matériel, des bureaux administratifs mais aussi une boutique commerciale.

Ces aménagements sont rendus impossibles dans le local actuellement loué et exploité par l’entreprise. Cette situation freine le développement de la société dont le bail commercial doit être renouvelé prochainement.

L’offre d’achat est consentie sous réserve de 2 conditions suspensives :

- L’obtention d’un crédit immobilier d’un montant de 150 000 €,
- L’obtention du permis de construire et l’engagement les travaux, dans un délai de 3 ans à compter de la signature du compromis de vente.

**Vu la délibération 2015-062 du 1<sup>er</sup> juillet 2015** actant le prix de la vente des parcelles de la zone à 10€ HT le m<sup>2</sup> et déléguant au Bureau l’attribution des lots,

**Vu le plan de bornage** réalisé le 6 mai 2016 établissant la surface commerciale à 30 944m<sup>2</sup> pour l’extension OUEST de la zone du Mont, déterminant donc le cout de raccordement au réseau collectif d’assainissement

**Vu la délibération 2016-044 du 26 mai 2016** approuvant le Projet Urbain Partenarial déterminant le coût de raccordement à l'équipement collectif d'assainissement et ses modalités de prises en charge à 0,375 € HT /m<sup>2</sup>, soit 0,45 € TTC/m<sup>2</sup>,

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

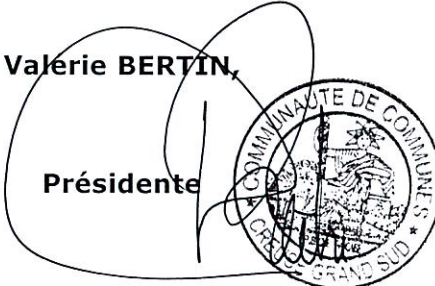
**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** la cession du Lot B (lot 2) du lotissement dénommé « Zone du Mont – les Chirailles » à Aubusson, d'une superficie de 2 249 m<sup>2</sup> (parcelle ZA306 de 1 833 m<sup>2</sup> et ZA301 de 413 m<sup>2</sup> - section « Les Chirailles »), à Monsieur Robin GARRET ou toute société qu'y substituerait,
- **DE DIRE** que le prix de vente est de 10 € hors taxes sur la valeur ajoutée sur marge par m<sup>2</sup>, plus 0,39 € hors taxes par m<sup>2</sup>, soit 0,45 € TTC / m<sup>2</sup>, de participation à l'assainissement collectif, conformément au Projet Urbain Partenarial approuvé le 26 mai 2016, soit un montant total de 23 502,05 € (vingt-trois mille cinq cent deux euros et cinq centimes),
- **DE PRÉCISER** que cette décision n'est valable que si une promesse de vente est signée dans les 12 mois à compter de cette délibération, et si l'acte authentique est signé dans les 36 mois à compter de cette délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la promesse de vente.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le

**Valérie BERTIN,**  
**Présidente**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_079-DE